



Programme de formation Recyclage AIPR Opérateur 1 jour / 7 heures

Référence :

MAGN3AIPR401

Lieu :

Centre Magnis
Lyon 3e

Durée :

7 heures

Dont examen :

1 heure

Prérequis :

AIPR Opérateur
en cours de
validité

Recyclage destiné aux opérateurs déjà titulaires d'une AIPR. La journée reprend les thèmes de la formation initiale et prépare le nouveau passage du QCM. Formation : 6 heures. Examen : 1 heure.

Objectifs

- Actualiser la réglementation anti-endommagement et le rôle de l'opérateur.
- Revoir la préparation de l'intervention et les règles de travail à proximité des réseaux.
- Savoir appliquer la règle des 4 A en cas d'anomalie.
- Se présenter au QCM Opérateur dans de bonnes conditions.

Public et prérequis

Conducteurs d'engins et salariés réalisant des travaux urgents à proximité de réseaux aériens ou enterrés, déjà titulaires d'une AIPR Opérateur valide. Compréhension du français. Une pièce d'identité est demandée le jour de l'examen.

Contexte et réglementation

- Rappel du cadre : ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques.
- Rôles de l'opérateur, de l'encadrant et du concepteur.
- Responsabilités, sanctions et principaux documents de chantier.

Mise en œuvre du chantier

- Documents présents sur le chantier et marquage-piquetage.
- Actions de prévention avant le démarrage effectif des travaux.
- Arrêt de chantier : conditions, responsabilités et déclaration.
- Consignes particulières pour les travaux urgents.

Préparer son intervention

- Reconnaître les réseaux et leurs caractéristiques.
- Lire un plan et tenir compte de la classe de précision.
- Repérer les branchements et les indices visibles sur le terrain.

Travailler à proximité des réseaux

- Organisation du chantier et distances de sécurité.
- Outils et méthodes adaptés, et ce qu'il ne faut pas faire.
- Règle du mètre devant les affleurants.
- Arrêt des travaux si le réseau ou le branchement n'est pas à l'emplacement attendu.

Anomalies

- Mesures en cas d'accident ou d'endommagement.
- Règle des 4 A : arrêter, alerter, aménager, accueillir.
- Déclaration du dommage et responsabilités.

Examen QCM

Entraînement sur des questions issues de la base officielle, puis passage du QCM sur la plateforme du ministère, sur ordinateur ou tablette.

Profil Opérateur : 30 questions, durée maximale d'une heure. Les deux premières questions servent à prendre en main l'outil et ne sont pas notées.

- Bonne réponse : + 2 points
- « Je ne sais pas » : 0 point
- Mauvaise réponse : - 1 point, ou - 5 points si la question est prioritaire

Seuil de réussite : 36 points sur 60. En cas de réussite, le centre d'examen délivre une attestation de compétences. L'employeur délivre l'AIPR sur cette base. Validité : 5 ans.

Référence du programme : MAGN3AIPR401. Magnis Formation, 12 place Bir-Hakeim, 69003 Lyon.